

## **Séance du 20 mars 2017**

Nombre de conseillers :

Elus : 15

En fonction : 15

Présents ou représentés:15

Absents : ./.

Date de convocation : 10 mars 2017

Secrétaire de séance : Mme Sandrine SNEIJ

Sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire.

Présents :M. et Mmes. Yvette HOLTZMANN, Annette EPP, Franck LANG Adjoints  
Mmes et MM. Christophe BALL, Pascal MAILLET, François JANSEM, Muriel GAAB,  
Brigitte VACELET, Annette FLECK, Guillaume SCHNEIDER représenté par François  
JANSEM, Jean-Marc SCHEER représenté par Pascal MAILLET, Antoine BURG  
représenté par Muriel GAAB, Christian SUSS, Mireille ADAM.

### **DELC-019-2017 : Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 9,87 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,23 %

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELC-020-2017 : Location des biens communaux.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir les taux pour le fermage comme suit :
  - o Catégorie AL : 2,40 €/are
  - o Catégorie A : 2,10 €/are
  - o Catégorie B : 1,88 €/are
  - o Catégorie C : 1,46 €/are
  - o Catégorie D : 0,94 €/are
  - o Catégorie E : 0,52 €/are

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-021-2017 : Fixation de la redevance « assainissement » pour l'assainissement communal.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- maintient le montant de la redevance d'assainissement comme suit :
  - o part fixe de 35,00 € par an
  - o 0,46 €/m<sup>3</sup>, pour une première tranche semestrielle allant de 0 à 250 m<sup>3</sup>
  - o 0,17 €/m<sup>3</sup>, pour la tranche semestrielle dépassant les 250 m<sup>3</sup>.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-022-2017 : Fixation de la redevance « SICTEU » pour l'assainissement intercommunal.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Minversheim est engagée avec les autres communes adhérentes, à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Mommenheim et environs.

Le SICTEU calcule la participation des communes aux dépenses d'investissement et de fonctionnement sur la base de 67,10 € TTC par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide de maintenir la redevance SICTEU à 48 € TTC par habitant.

(Approuvé à l'unanimité)

**DELC-023-2017 : Fixation du montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC).**

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2012 instituant la PAC sur la commune de Minversheim en date du 1<sup>er</sup> juillet 2012, ainsi que son règlement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- décide de maintenir les tarifs votés en 2012 à savoir

**Article 1<sup>er</sup> : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PAC)**

La PAC est définie selon les modalités suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| - Maison individuelle ou 1 logement:                                       | 1.500 €   |
| - Adjonction d'un ou plusieurs logements à un ou des logements existants : | 20€/m <sup>2</sup> de surface taxable ajoutée jusqu'à 75 m <sup>2</sup> maximum       |
| - Immeuble collectif :   | 20 €/m <sup>2</sup> de surface taxable par logement jusqu'à 75 m <sup>2</sup> maximum |

**Article 2 : Participation pour rejet d'eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique (PAC "assimilés domestiques")**

La PAC "assimilés domestiques" est définie selon les modalités suivantes :

- Par immeuble ou établissement : 1.500 €
- Adjonction d'une surface 15 €/m<sup>2</sup> de surface de d'exploitation supplémentaire : plancher

- autorise le Maire à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-024-2017 : A. Objet : Budget Primitif de 2017 « Commune ».**

Le budget primitif de 2017 de la Commune présente la balance suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 558 500,00 €
- Recettes de fonctionnement : 558 500,00 €
- Dépenses d'investissement : 580 900,00 €
- Recettes d'investissement : 580 900,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le Budget Primitif 2017 ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

### **B. Objet : Budget Primitif de 2017 du service annexe de l'« Assainissement »**

Le Budget Primitif de 2017 du service annexe de l'« Assainissement » présente la balance générale suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 89 400,00 €
- Recettes de fonctionnement : 89 400,00 €
- Dépenses d'investissement : 61 600,00 €
- Recettes d'investissement : 61 600,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2017 du service annexe de « l'Assainissement » ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

### **C. Objet : Budget Primitif de 2017 du service annexe du Restaurant Scolaire**

Le Budget Primitif de 2017 du service annexe du « Restaurant Scolaire » présente la balance générale suivante :

- Dépenses de fonctionnement : 48 000,00 €
- Recettes de fonctionnement : 48 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2017 du service annexe du « Restaurant Scolaire » ainsi présenté.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-025-2017 : Maintenance ordinateur de la mairie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide la souscription au « pack tranquillité » proposé par le fournisseur de logiciels Berger Levrault, composé d'un antivirus, d'une télémaintenance, d'une extension de garantie du matériel pour une durée d'un an, pour un montant de 253 € HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-26-2017 : Demande de subvention pour une classe de cirque**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'attribution d'une subvention de 390 € pour classe de cirque de 4 jours à Achenheim organisée en juin 2017 pour les classes de maternelle d'Alteckendorf et de Minversheim, correspondant à la participation de 15 élèves originaires de Minversheim. Elle sera versée sur le compte de l'USEP Alteckendorf sur présentation d'une attestation de participation précisant le nombre d'élèves concernés.
- précise que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2017 de la commune.

(Approuvé à l'unanimité)

### **DELIC-027-2017: Aménagement de la mairie**

Vu les devis des entreprises consultées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition de deux voilages pour la salle des mariages ainsi que de deux stores pour les bureaux de la mairie.
- propose de retenir l'offre de M. WINTZ, tapissier décorateur sis à Brumath 9 place de la Liberté, pour un montant maximum de 4100€ HT
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017 de la commune.

(Vote : 2 abstentions, 13 voix pour)

Le Maire

Les Conseillers Municipaux